



Démarche suite à une demande de rupture conventionnelle refusée

Par Cbast

Bonjour, je suis en contrat de professionnalisation dans le domaine de la restauration et mon employeur refuse que j'aie à l'école depuis déjà au début mai (et cela va continuer). Je prépare un diplôme dans le commerce / négociation. Avant les confinements et la fermeture du restaurant, il y avait déjà des périodes où l'employeur refusait que j'effectue ma période d'école (1jour / semaine). Suite à divers événements, entre autre :

- des jours de congés "volé" (sous prétexte de covid, je me retrouve avec -5 jours de CA alors que je travaille depuis 6 mois ($1.5*6 = 9$) et que je n'aie pris aucun jours..)
- des tâches confiées qui n'ont rien à voir avec le métier préparé (préparation de gaufre + vente)
- l'absence de délégués du personnel
- des heures non-payées
- des jours de repos obligatoire non respecté (travail du lundi au samedi)
- des journées travaillées dans un autre restaurant que celui stipulé dans le contrat de travail
- des remarques déplacées / menace de "virer" / Une pression insoutenable

J'ai donc décidé d'informer que je voulais rompre mon contrat de travail et faire une rupture conventionnelle (courant de la semaine dernière). A la suite de ça, la responsable m'a fait savoir que je resterais tant qu'elle ne trouve pas quelqu'un pour me remplacer (sans donner de date). Aujourd'hui, il m'est remonté aux oreilles par une collègue qu'elle voulait me garder jusqu'à "Fin août au moins", soit 3 mois après la demande de rupture.

Je suis en train donc de chercher des solutions pour sortir, sachant que l'atmosphère au travail ne fait que s'empirer et que la situation devient insupportable moralement et mentalement

Sachant que le CFA a déjà été prévenu, ils sont en train de chercher autre chose pour ma compagne, et ils ont décidé de ne plus envoyer d'altérant dans cette entreprise car cela se passe comme ça avec tous.

Quelle démarche puis-je faire ?

Quel rôle le CFA doit jouer ?

Lettre recommandée avec menace de plainte (en parlant de quelle "infractions" ?)

Notifier l'inspection du travail ?

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Généralement, une rupture conventionnelle est le moyen pour un employeur de proposer une sortie "amiable". Il est fréquent qu'il la refuse si elle est sollicitée par l'employé (qui pense trop souvent que c'est un droit).

Vous renseigner auprès de l'inspection du travail ou d'un syndicat est une bonne idée.

Et si l'on vous confirme que les faits sur vous évoqués sont suffisamment graves pour aller aux prud'hommes, n'hésitez pas...

Par janus2

- des jours de congés "volé" (sous prétexte de covid, je me retrouve avec -5 jours de CA alors que je travaille depuis 6 mois ($1.5*6 = 9$) et que je n'aie pris aucun jours..)

Bonjour,

Pourquoi $1.5*6$? Un salarié en contrat de professionnalisation est un salarié comme un autre, à ce titre il a droit à 5 semaines de congé par an. Vous acquérez donc 2.5 jours ouvrables de CP par mois travaillé et non pas 1.5...

Par Cbast

pardon, oui 2.5*6

Par ESP

J'ajoute que si cet employeur "menace de vous virer" ce ne serait pas très différent pour vous de la rupture conventionnelle...

Par Cbast

Je me doutais que c'était seulement des menaces qui ne seraient pas suivies des actes. Je suis étrangère alors je pense qu'elle pensait qu'elle pouvait faire ce genre de remarque car je ne connais pas mes droits ou autres..
De plus, il y a un gros manque d'effectif en ce moment et je fais partie des gens capables de former les nouveaux arrivants